

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2022

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (26) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, M. CADIOU, Mme BILLARD, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. DEIN (de 19h15 à 21h05), M. MACE, M. NOURRY, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (7) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. BIARD, Mme RACHEDI, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (5) : Mme FRIOT a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. COLLONGE a donné procuration à Mme BOUSQUET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme BASLE.

Mme PFEIFFER a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.101 Règlement intérieur de la médiathèque Lucien Herr - Modifications

Rapporteur : P.F. Lebrun

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-29 ;
- Vu la délibération n°2013.127 en date du 22 novembre 2013 approuvant les termes du règlement intérieur de la médiathèque Lucien Herr ;
- Vu la délibération n°2021.011 approuvant la convention de renouvellement à la mission de délégué à la protection des données mutualisé du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Animation Vie Locale réunie le 22 septembre 2022 ;
- Vu le rapport présenté en séance par Pierre-François Lebrun, Conseiller délégué à la médiation culturelle et à la lecture publique ;
- **Considérant** qu'il revient au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption ou les modifications d'un règlement intérieur d'un service public.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Adopte la nouvelle version du règlement intérieur de la médiathèque Lucien Herr, avec les modifications des articles 6.1 et 6.3 et l'insertion des nouveaux articles 9 et 10) ;
- Dit que les autres dispositions dudit règlement demeurent inchangées ;
- Autorise sa diffusion par voie d'affichage (version imprimée dans les locaux et version électronique sur le site Internet).

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 27 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Alice PFEIFFER
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : *du 12/09/22*

Publié sur le site de la Ville le : *du 12/09/22*

Par le service affaires générales